



Alliance pour la prévention de la violence
*Mobiliser la communauté mondiale
pour prévenir la violence*



GLOBAL CAMPAIGN FOR VIOLENCE PREVENTION
CAMPAGNE MONDIALE POUR LA PREVENTION DE LA VIOLENCE

VIOLENCE PREVENTION ALLIANCE / ALLIANCE POUR LA PREVENTION DE LA VIOLENCE

Membres fondateurs

Centers for Disease Control and Prevention, Etats-Unis d'Amérique, Centre for Public Health, Liverpool John Moores University, Royaume-Uni, Department of Health, Royaume-Uni, Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit (GTZ) GmbH, Allemagne, Hessisches Sozialministerium, Allemagne, Agence de Santé publique du Canada, Health Protection Agency, Royaume-Uni, Medical Research Council, Afrique du Sud, Ministère de la Santé, Belgique, Ministry of Health, Jamaïque, The California Wellness Foundation, Etats-Unis d'Amérique

introduction

L'Alliance pour la prévention de la violence (APV) est un nouveau réseau mondial d'organisations attachées à prévenir la violence. Créée en janvier 2004 et ouverte à une large participation au mois de novembre suivant, l'Alliance pour la prévention de la violence offre à des groupes de tous les secteurs (gouvernemental, non gouvernemental et privé) et à tous les échelons (communautaire, provincial, national, régional et international) l'occasion de se rassembler autour d'un projet commun. L'idée de base est que la prévention de la violence doit être envisagée comme une action de santé publique dont le but est de s'attaquer aux causes de la violence et d'améliorer les services d'aide à ceux qui en sont victimes.

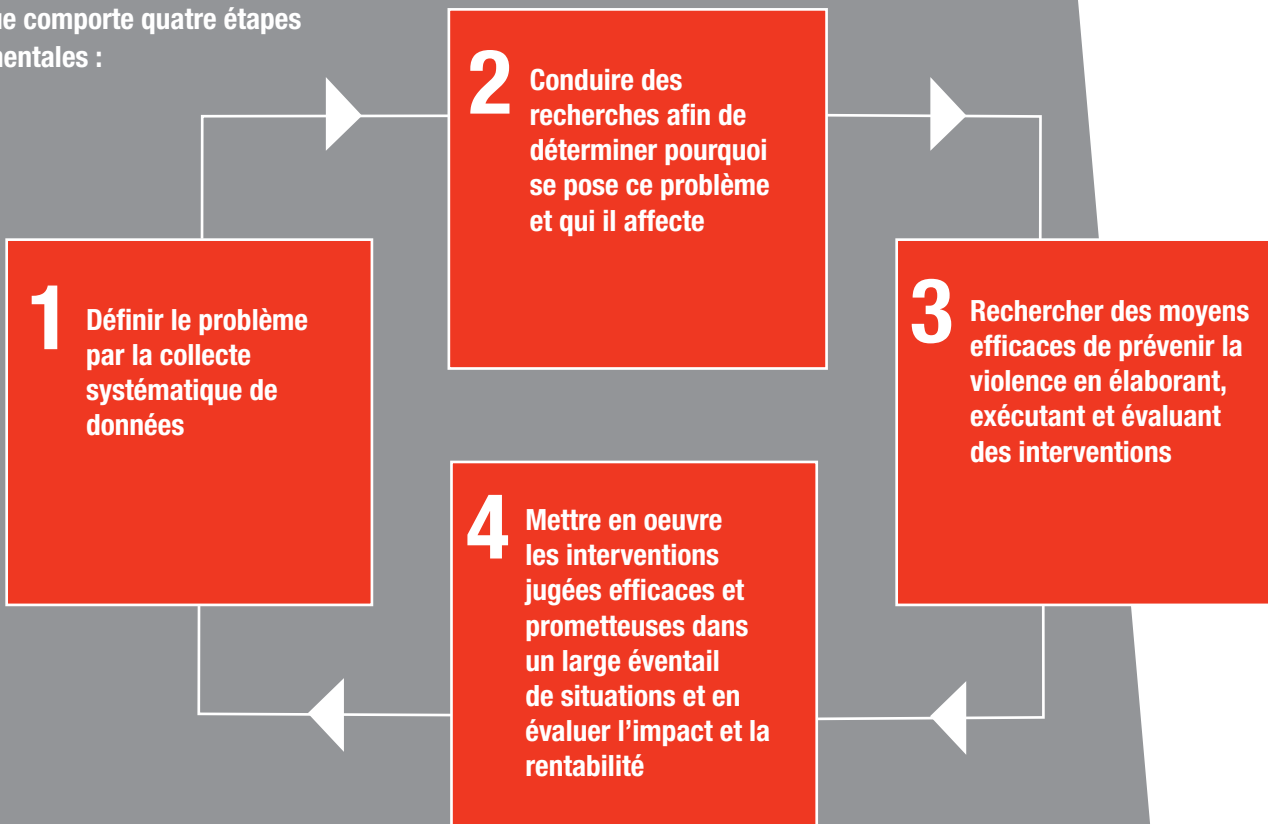
L'APV offre à ses membres une infrastructure dans le cadre de laquelle ils peuvent collaborer pour :

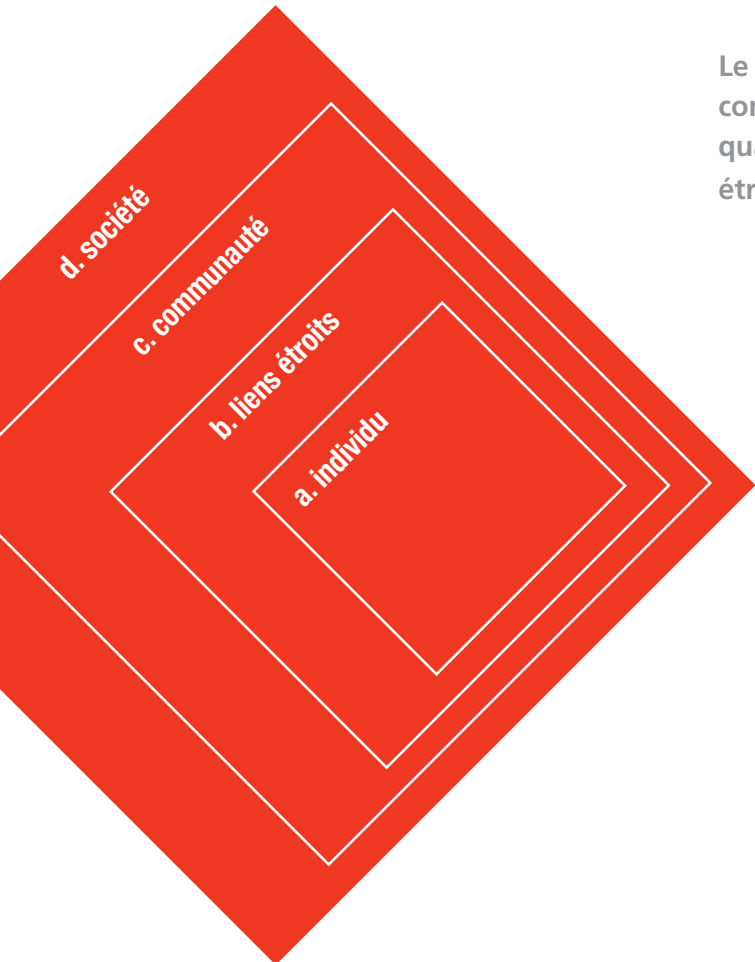
- a développer les capacités** nécessaires à la collecte d'informations sur l'épidémiologie de la violence ;
- b mieux comprendre** ce qui favorise le succès des politiques et des programmes de prévention de la violence ; et
- c encourager la mise en oeuvre** à grande échelle des programmes jugés efficaces.

Principes directeurs

L'APV suit les principes et les recommandations, établis à partir de bases factuelles, qui sont énoncés dans le *Rapport mondial sur la violence et la santé* et consistent à envisager la prévention de la violence sous l'angle de la santé publique. Cette approche s'appuie sur un cadre environnemental qui rend compte des complexités des causes de la violence et permet de définir des moyens de la prévenir.

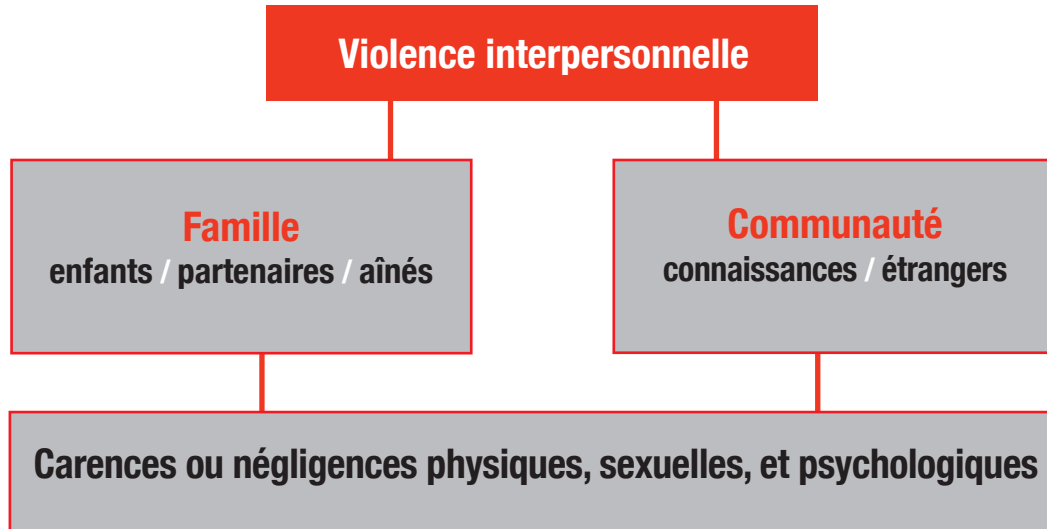
La prévention de la violence envisagée sous l'angle de la santé publique comporte quatre étapes fondamentales :





Le cadre environnemental définit la violence interpersonnelle comme le résultat d'interactions entre différents facteurs à quatre niveaux : les individus, les groupes unis par des liens étroits, les communautés et la société.

- a Chez l'individu**, les antécédents et des facteurs biologiques influencent le comportement ainsi que le risque d'être un jour victime ou auteur d'actes de violence. Il s'agit par exemple de l'alcoolisme, des mauvais traitements subis dans l'enfance, de troubles psychologiques ou de troubles de la personnalité.
- b L'existence de liens étroits**, par exemple dans la famille, avec des amis, des partenaires, des collègues, etc., peut aussi influencer le risque d'être un jour victime ou auteur d'actes de violence, par exemple en cas de négligence parentale, de mésentente conjugale, de disputes entre amis, etc.
- c Les relations au niveau de la communauté**, par exemple dans les écoles, les quartiers et les lieux de travail, créent des climats favorables ou défavorables à la violence. On citera notamment la pauvreté, le chômage et la densité démographique.
- d Au sein de la société**, différents facteurs favorisent ou empêchent la violence. Ce sont notamment les inégalités sociales, économiques et entre les sexes, les réseaux de protection sociale, la façon dont est appliquée la règle du droit et les normes culturelles à l'égard de la violence.



Sans être une classification stricte, la typologie de la violence présentée dans le Rapport mondial sur la violence et la santé offre un moyen utile de mieux comprendre la violence. Elle classe d'abord les actes de violence en trois grandes catégories, selon leur auteur : violence dirigée contre soi-même, violence interpersonnelle et violence collective. Chacune de ces grandes catégories est encore subdivisée pour rendre compte de formes plus particulières de violence. La violence interpersonnelle (décrite plus haut) comprend la violence

familiale, qui survient essentiellement entre les membres d'une même famille et entre partenaires et généralement, mais pas toujours, à l'intérieur du foyer, et la violence communautaire. Celle-ci se manifeste généralement à l'extérieur du foyer entre des individus sans lien de parenté, qui se connaissent ou ne se connaissent pas. Cette typologie illustre aussi les formes de violence qui peuvent être physiques, sexuelles ou psychologiques ou encore se traduire par des privations ou le manque de soins.

Définition de la violence : Rapport mondial sur la violence et la santé

L'usage délibéré ou la menace d'usage délibéré de la force physique ou de la puissance contre soi-même, contre une autre personne ou contre un groupe ou une communauté qui entraîne ou risque fort d'entraîner un traumatisme, un décès, un dommage moral, un maldéveloppement ou une carence.

Activités de l'APV dans le monde

- Lancement de la contribution **jamaïcaine** à l'Alliance pour la prévention de la violence par le Ministre de la Santé à l'occasion d'un séminaire de recherche de la University of the West Indies consacré à l'Impact de la violence sur les services de santé – le rôle de la prévention.
- *Preventing violence: from global perspectives to national action*, thème d'une grande conférence organisée au **Royaume-Uni** par des membres de l'Alliance en vue de la mise en place d'une stratégie nationale de prévention de la violence.
- *Interpersonal violence prevention in international cooperation and development*, document à l'intention des organismes donateurs et de leurs programmes, établi en collaboration entre des membres de l'Alliance en **Allemagne**, aux **Etats-Unis d'Amérique** et au **Royaume-Uni**.





Activités

Les activités des membres de l'Alliance s'inspirent des recommandations formulées dans le *Rapport mondial sur la violence et la santé*. L'Alliance offre à ses membres la possibilité de mettre en commun leurs connaissances, leur expérience et leurs moyens d'appui technique pour exécuter plusieurs types d'activités. Ensemble, les membres de l'Alliance sont mieux armés pour :

- **mieux sensibiliser** les populations au problème de la violence, à l'échelon international comme à celui des pays ;
- **encourager l'établissement** de rapports nationaux sur la violence et la santé qui posent les bases de plans d'action nationaux pour la prévention de la violence ;
- **appuyer** des programmes de prévention primaire et les mesures prises pour améliorer et étendre les services d'aide aux victimes ;
- **renforcer** les capacités de recherche et de collecte de données sur la violence, en particulier en vue de la mise en place de systèmes de surveillance de la violence et des traumatismes ; et
- **concevoir** des projets de démonstration de tous les aspects de la prévention de la violence.

Questions souvent posées

Pourquoi une alliance pour prévenir la violence ?

Aucun organisme ne peut prétendre à lui seul venir à bout du problème de la violence en raison de son ampleur comme du nombre et de la portée des facteurs qui le soutiennent. L'APV facilite l'élaboration, entre ses organisations membres, de stratégies communes et solidaires de prévention de la violence. Cette façon de mettre en commun les stratégies et d'améliorer ainsi la coordination fera que les efforts de chacun se renforceront mutuellement et que s'élèvera une seule voix pour infléchir l'action des instances politiques concernées aux échelons local, national et international.

Qu'est-ce que l'Alliance peut apporter de plus aux activités de prévention de la violence ?

Une approche commune de la prévention de la violence incitant des organismes oeuvrant à différents niveaux et se consacrant aux différents types de violence à mettre leurs connaissances et leurs ressources en commun influencera l'exécution de centaines de programmes communautaires, provinciaux, nationaux, régionaux et internationaux. L'approche de l'APV repose sur des principes et des données scientifiques qui mettent en évidence ce qui peut être efficace et ce qui ne l'est pas. La multiplication de programmes inspirés d'un même ensemble de principes et, grâce à l'Alliance, la mise en relation des organismes de développement, des chercheurs, des décideurs et des exécutants des projets permettront de soumettre un plus grand nombre d'interventions à des évaluations d'une rigueur véritablement scientifique.

L'évaluation d'un grand nombre de programmes semblables exécutés dans des contextes divers fournira une somme importante de données sur les moyens de prévenir efficacement la violence. Ainsi sera finalement constituée une masse critique de programmes fondés sur des interventions efficaces qui se renforceront mutuellement et multiplieront les effets de chacun d'eux.

Pourquoi impliquer le secteur de la santé dans la prévention de la violence ?

Le plus souvent, c'est le système de justice pénale qui est chargé d'endiguer la violence et de dédommager ses victimes. Si ces ripostes à des actes de violence qui se sont déjà produits sont nécessaires et utiles, elles ne suffisent pas à prévenir la violence au sein de la population. Les fonctions de dépistage, d'évaluation et de prévention de la violence sont très largement réparties entre des organismes multiples, tels



contact

Pour de plus amples renseignements, prendre contact à l'adresse suivante :
Alliance pour la prévention de la violence
Secrétariat
Organisation mondiale de la Santé
20 Avenue Appia
CH-1211 Genève 27
Suisse

Tel +41 (0)22 791 20 64

Fax +41 (0)22 791 43 32

Courrier électronique violenceprevention@who.int

URL www.who.int/violenceprevention

les ministères de la protection de l'enfance et de la condition féminine. S'il est vrai que le caractère plurisectoriel des causes et des conséquences de la violence exige une riposte coordonnée, systématique et pluridisciplinaire de la part de tous les secteurs de la société, il a jusqu'ici manqué aux activités de prévention de la violence les bénéfices d'une direction énergique et d'une véritable coordination entre les instances concernées.

C'est essentiellement au secteur de la santé que revient la charge des soins à prodiguer à la suite d'actes de violence, et nombreux sont les cas ainsi traités qui ne sont jamais notifiés au système de justice pénale. Le secteur de la santé doit aussi informer la population des menaces qui pèsent sur la santé et faire face à ces menaces. En conséquence, il appartient au secteur de la santé de participer aux activités de prévention exécutées dans le cadre d'une riposte coordonnée aux actes de violence. La contribution du secteur de la santé aux opérations de collecte de données, à la prestation de services, aux programmes de prévention primaire, à la prise de décision

et aux actions de sensibilisation qui s'imposent, complète utilement les actions du système de justice pénale et d'autres secteurs.

A quels types de violence l'APV entend-elle s'attaquer ?

Le problème de la violence est complexe et a de multiples facettes. Au stade actuel, l'APV ne peut prétendre s'attaquer à tous les types de violence (interpersonnelle, collective et dirigée contre soi-même). Ses efforts ont donc été centrés au départ sur la violence interpersonnelle sans que soient ignorés pour autant les liens de celle-ci avec les autres formes de violence.

Plus précisément, les activités exécutées dans le cadre de l'Alliance sont axées sur les systèmes d'information, les facteurs de risque, les stratégies de prévention et les services d'aide aux victimes qui sont communs aux différentes catégories de violence interpersonnelle et ont souvent des liens avec la violence dirigée contre soi-même et la violence collective. Il y a là beaucoup de facteurs de risque d'ordre sociétal et communautaire auxquels un

programme unique exécuté de manière isolée peut difficilement faire face. En offrant une infrastructure commune et la possibilité de s'exprimer d'une seule voix, l'APV peut contribuer à donner davantage de force aux programmes mis en oeuvre pour introduire dans la population des changements d'une telle ampleur.

Quels avantages mon organisation retirera-t-elle d'une participation à l'APV ?

Les membres de l'APV bénéficient des avantages suivants :

- possibilités d'activités en réseau à l'échelle mondiale ;
- participation aux réunions annuelles et aux groupes de travail spéciaux de l'APV ;
- possibilité de participer à la mise au point des produits de l'APV ;
- échanges d'informations, y compris dans le cadre de discussions informelles sur la toile, communications internes et externes ;

- reconnaissance : les membres de l'Alliance voient leurs noms cités sur le site Web de l'Alliance et dans ses publications et peuvent créer des liens avec le site Web de l'Alliance pour leur propre site Web.

Qui peut devenir membre de l'APV ?

La participation à l'APV est ouverte aux gouvernements des Etats Membres de l'OMS et à d'autres institutions, y compris des organisations non gouvernementales et communautaires, ainsi que des organismes privés et des organisations internationales et intergouvernementales. Les participants doivent apporter la preuve de leur intérêt pour la prévention de la violence et l'amélioration des services d'aide aux victimes dans le cadre de l'action de santé publique ou de leurs connaissances et compétences en la matière, et il peut être requis de déclarer l'existence effective ou potentielle de conflits d'intérêts entre eux-mêmes et l'APV.

L'adhésion à l'APV est gratuite, ouverte et volontaire. Les organismes participants adoptent les principes directeurs de l'APV et les appliquent aux fins de l'élaboration de politiques publiques et institutionnelles et de programmes de prévention de la violence.



L'APV tient à remercier de leurs généreuses contributions financières The California Wellness Foundation, le Gouvernement Belge et les Centers for Disease Control and Prevention (Etats-Unis d'Amérique).



GLOBAL CAMPAIGN FOR VIOLENCE PREVENTION
CAMPAGNE MONDIALE POUR LA PREVENTION DE LA VIOLENCE

VIOLENCE PREVENTION ALLIANCE / ALLIANCE POUR LA PREVENTION DE LA VIOLENCE